



Environnement
Canada

Environment
Canada



Statistiques de 2009 sur les mouvements internationaux de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses

Division de la réduction et de la gestion des déchets
Environnement Canada

SEPTEMBRE 2010

Canada

En11-7/2009F-PDF
978-1-100-95854-5

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

- de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec TPSGC au 613-996-6886 ou à droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement, 2010

Also available in English

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	1
STATISTIQUES DE 2009 SUR LES MOUVEMENTS INTERNATIONAUX DE DÉCHETS DANGEREUX ET DE MATIÈRES RECYCLABLES DANGEREUSES	2
1. IMPORTATIONS	2
2. EXPORTATIONS.....	5
3. TRANSITS.....	8

Liste de figures

FIGURE 1 : EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DE DÉCHETS DANGEREUX ET MATIÈRES RECYCLABLES DANGEREUSES POUR 2001-2009	2
FIGURE 2 : TYPE D'OPÉRATION POUR LES IMPORTATIONS CANADIENNES DE DÉCHETS DANGEREUX ET MATIÈRES RECYCLABLES DANGEREUSES DE 2009	3
FIGURE 3 : IMPORTATIONS CANADIENNES DE DÉCHETS DANGEREUX DE 2009 PAR OPÉRATION D'ÉLIMINATION	4
FIGURE 4 : IMPORTATIONS CANADIENNES DE MATIÈRES RECYCLABLES DANGEREUSES DE 2009 PAR OPÉRATION DE RECYCLAGE	4
FIGURE 5 : COMPARAISON DES IMPORTATIONS CANADIENNES DE DÉCHETS DANGEREUX ET DE MATIÈRES RECYCLABLES DANGEREUSES EN 2008 ET 2009 PAR PROVINCE	5
FIGURE 6 : TYPE D'OPÉRATION POUR LES EXPORTATIONS CANADIENNES DE DÉCHETS DANGEREUX ET MATIÈRES RECYCLABLES DANGEREUSES DE 2009	6
FIGURE 7 : EXPORTATIONS CANADIENNES DE DÉCHETS DANGEREUX DE 2009 PAR OPÉRATION D'ÉLIMINATION	7
FIGURE 8 : EXPORTATIONS CANADIENNES DE MATIÈRES RECYCLABLES DANGEREUSES DE 2009 PAR OPÉRATION DE RECYCLAGE	7
FIGURE 9 : COMPARAISON DES EXPORTATIONS DE DÉCHETS DANGEREUX ET DE MATIÈRES RECYCLABLES DANGEREUSES EN 2008 ET 2009 PAR PROVINCE.....	8
FIGURE 10 : TYPE D'OPÉRATION POUR LES TRANSITS DE DÉCHETS DANGEREUX ET MATIÈRES RECYCLABLES DANGEREUSES DE 2009.....	9
FIGURE 11 : TRANSITS DE DÉCHETS DANGEREUX DE 2009 PAR OPÉRATION D'ÉLIMINATION	9
FIGURE 12 : TRANSITS DE MATIÈRES RECYCLABLES DANGEREUSES DE 2009 PAR OPÉRATION DE RECYCLAGE.....	10

Contexte

Au Canada, la responsabilité de la gestion des déchets dangereux et des matières recyclables dangereuses est partagée entre tous niveaux du gouvernement. Le Gouvernement du Canada, quant à lui, réglemente les mouvements internationaux des déchets dangereux et des matières recyclables dangereuses.

Les accords internationaux jouent un rôle essentiel à la gestion des enjeux environnementaux au Canada et à l'étranger. À cet égard, le Canada a adhéré aux accords internationaux suivants : la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Décision du Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) concernant le contrôle des mouvements transfrontières de déchets destinés à des opérations de valorisation, et l'Accord entre le Canada et les États-Unis concernant les déplacements transfrontières de déchets dangereux.

Le Canada applique les accords internationaux auxquels il adhéré en adoptant des règlements internes en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999. En 1992, le Canada a introduit un règlement afin de contrôler et surveiller les mouvements des déchets dangereux. En 2005, Canada a amélioré et renforcé l'ancien régime en adoptant le Règlement sur l'exportation et l'importation de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses (REIDDMRD). Cette mise en œuvre démontre l'intention du Canada de protéger l'environnement et la santé des Canadiens contre les risques liés au trafic non réglementé de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses.

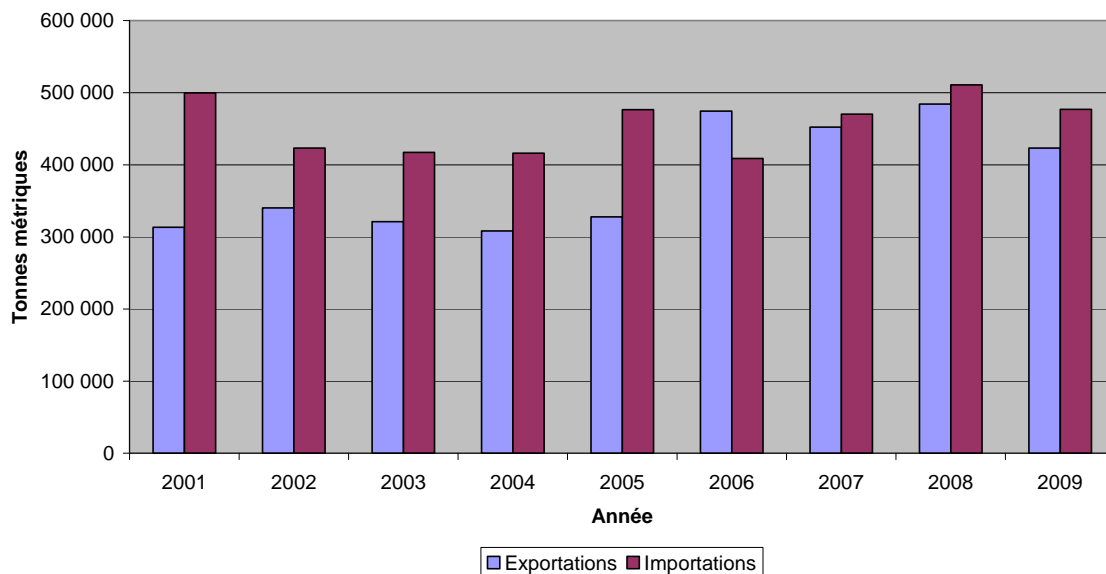
Le REIDDMRD régit les mouvements internationaux de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses au Canada. Les statistiques présentées ci-dessous montrent le statut des importations, exportations et transits pour l'année 2009. Elles présentent aussi des renseignements sur le type d'opérations conduites sur les déchets dangereux ou les matières recyclables dangereuses suite à leur importation, exportation ou transit. Les opérations d'élimination ou de recyclage utilisées dans ce document sont énumérées dans les Annexes 1 et 2 du REIDDMRD.

Statistiques de 2009 sur les mouvements internationaux de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses

En 2009, la quantité totale de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses importée et exportée au Canada a diminué comparativement à l'année précédente (figure 1).

Figure 1 :

Exportations et importations de déchets dangereux et matières recyclables dangereuses 2001-2009

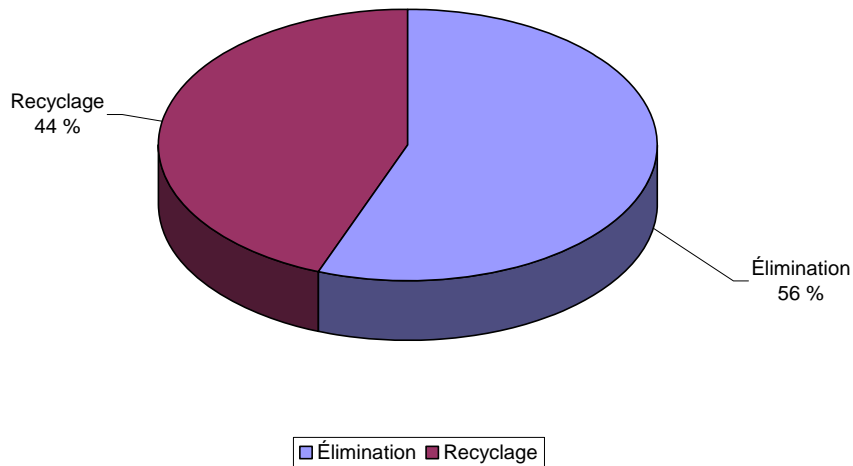


1. Importations

La quantité totale de déchets dangereux et matières recyclables dangereuses importés a diminué par près de 7 %, c'est-à-dire d'environ 510,951 tonnes métriques en 2008 à 477,088 tonnes métriques en 2009 (figure 1). De la quantité totale importée, 44 % étaient des matières recyclables dangereuses destinées à du recyclage, tandis que 56 % étaient des déchets dangereux importés à des fins d'élimination (figure 2).

Figure 2 :

**Type d'opération pour les importations
canadiennes de déchets dangereux et de matières
recyclables dangereuses de 2009**



Plus de 99 % de la quantité de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses importés au Canada provenait des États-Unis. Une fraction importante des autres importations étaient des matières recyclables dangereuses provenant de Grande-Bretagne, France, Italie et Norvège et qui étaient destinées à des fins de récupération des métaux.

Les importations aux fins de recyclage peuvent contribuer à réduire notre dépendance à l'égard des ressources primaires et peuvent avantager l'industrie canadienne. Les accumulateurs plomb-acide usés ou usagés, les huiles de lubrification et les déchets métalliques ou minéraux constituaient la majorité des matières recyclables dangereuses en 2009. Parmi les autres types de déchets dangereux et matières recyclables dangereuses qui ont été importés en 2009, il y a des huiles usées et leurs sous-produits, des liquides corrosifs et d'autres substances dangereuses pour l'environnement.

La majorité des importations de déchets dangereux destinés à des fins d'élimination ont été envoyés à des décharges spécialement aménagées (49 %), ont subi un traitement chimique ou chimique (29 %), ou ont été incinérées sur terre (18 %) (figure 3). Quant aux matières recyclables dangereuses importées en 2009, la majorité étaient destinées à la récupération de métaux ou composés métalliques (58 %) ou à la régénération ou autres réemplois des huiles usées (29 %) (figure 4).

Figure 3 :

Importations canadiennes de déchets dangereux de 2009 par opération d'élimination

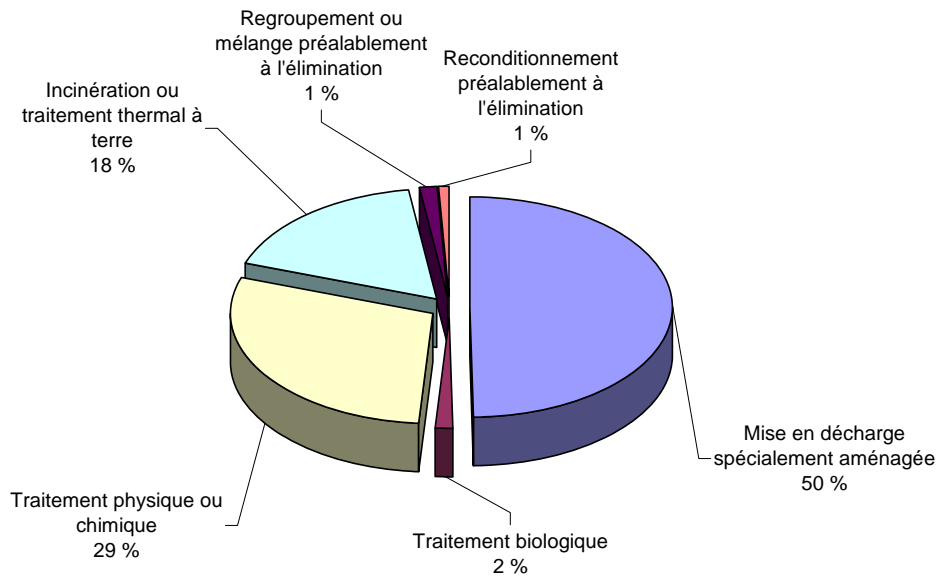
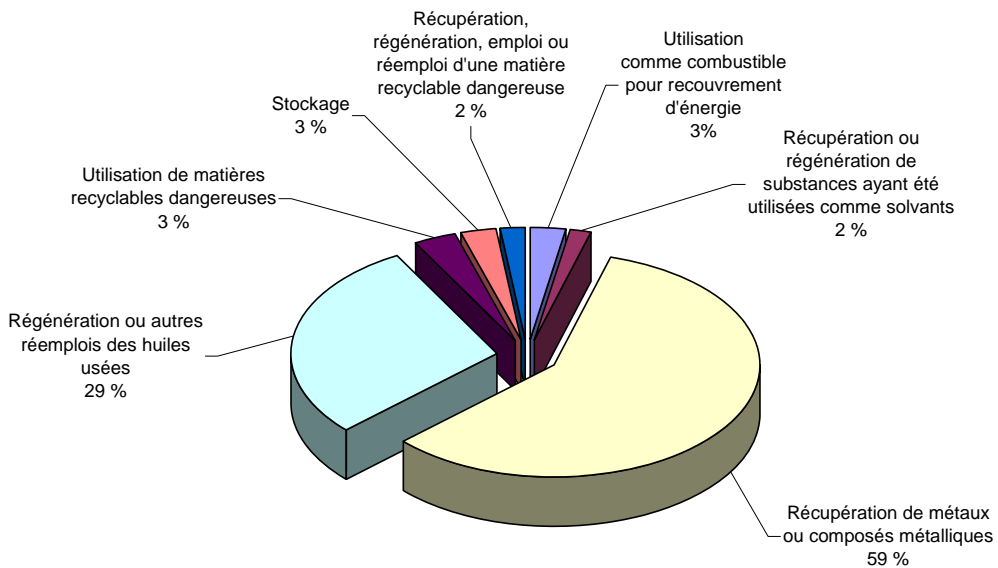


Figure 4 :

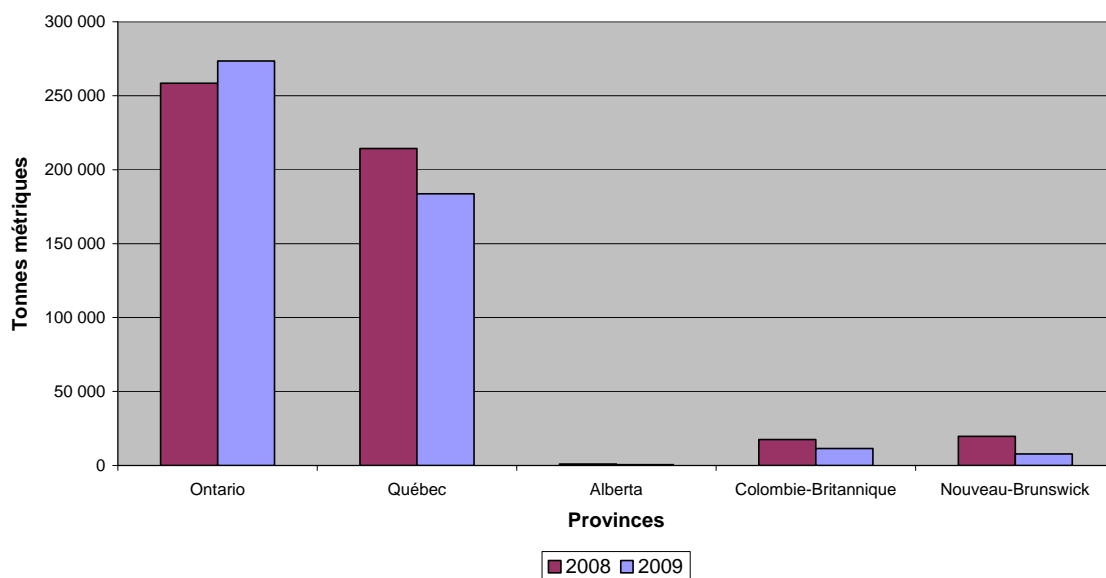
Importations canadiennes de matières recyclables dangereuses de 2009 par opération de recyclage



En 2009, les importations canadiennes de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses étaient destinées à cinq provinces, avec l'Ontario et le Québec recevant 68 % de la quantité importée au Canada. Les trois autres provinces qui ont reçues des importations de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses étaient l'Alberta, la Colombie-Britannique, et le Nouveau-Brunswick. Aucune importation de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses n'a été faite par les autres provinces ou territoires à l'échelle internationale (figure 5).

Figure 5 :

Comparaison des importations canadiennes de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses en 2008 et 2009 par province

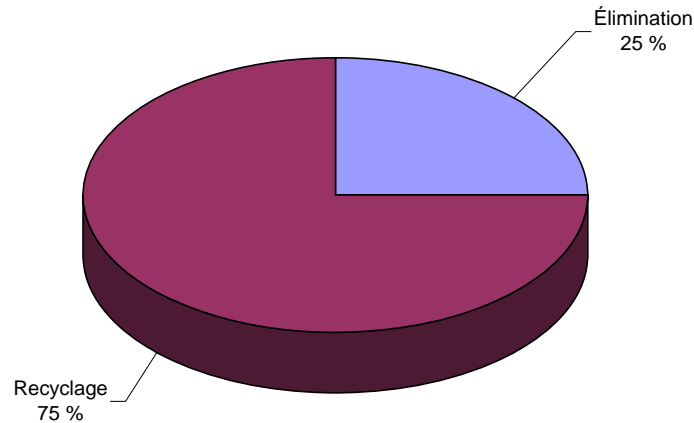


2. Exportations

La quantité totale de déchets dangereux et matières recyclables dangereuses exportée à partir du Canada a diminué par près de 13 %, c'est-à-dire d'environ 484,170 tonnes en 2008 à 423,254 tonnes en 2009 (figure 1). Des installations des états centraux et du Nord-est des États-Unis ont géré la plupart de ces envois. De la quantité totale exportée en 2009, les trois quarts étaient destinées à des opérations de recyclage,, tandis que le restant étaient destinés à l'élimination (figure 6). Les exportations destinées à des fins de recyclage ont baissé de 1 %, tandis que celles destinées à des fins d'élimination ont augmenté de 1 %.

Figure 6 :

**Type d'opération pour les exportations
canadiennes de déchets dangereux et de matières
recyclables dangereuses de 2009**



Les accumulateurs plomb-acide usés ou usagés, les déchets métalliques ou minéraux, et les liquides corrosifs basiques ou acides constituaient la majorité des exportations en 2009. Parmi les autres types de déchets dangereux et matières recyclables dangereuses qui ont été exportés à partir du Canada, il y a les huiles usées et leurs sous-produits, ainsi que les solvants organiques.

La majorité des exportations de déchets dangereux destinés à des fins d'élimination ont subi un traitement physique ou chimique à destination (64 %) ou ont été regroupées ou mélangées préalablement à leur élimination finale (15 %) (figure 7). La majorité des matières recyclable dangereuses exportées en 2009 ont été envoyées à l'étranger afin de régénérer des acides ou des bases (35 %), d'être réemployées comme combustibles dans un système de recouvrement d'énergie (26 %), ou de récupérer des métaux ou des composés métalliques (24 %) (figure 8).

Figure 7 :

Exportations canadiennes de déchets dangereux de 2009 par opération d'élimination

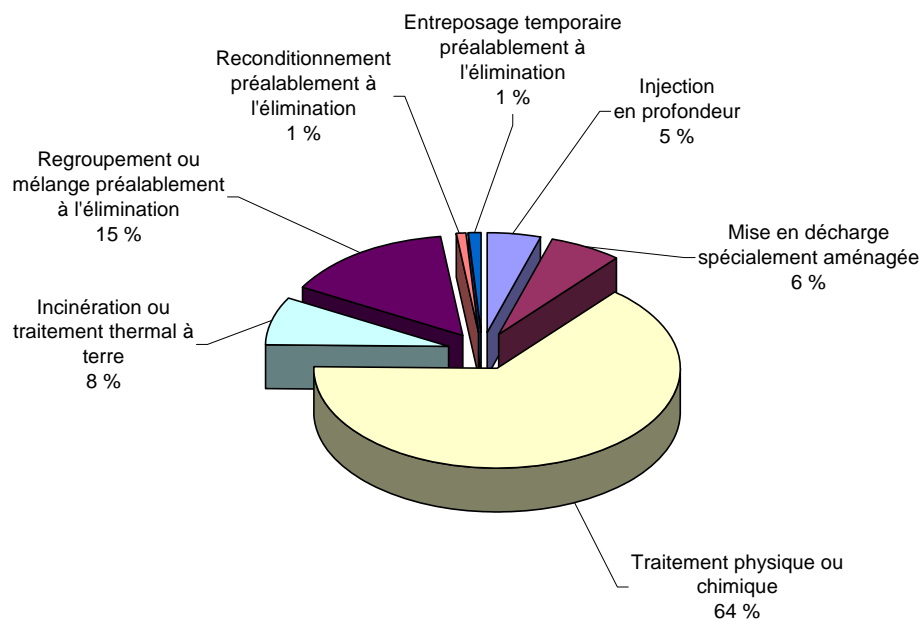
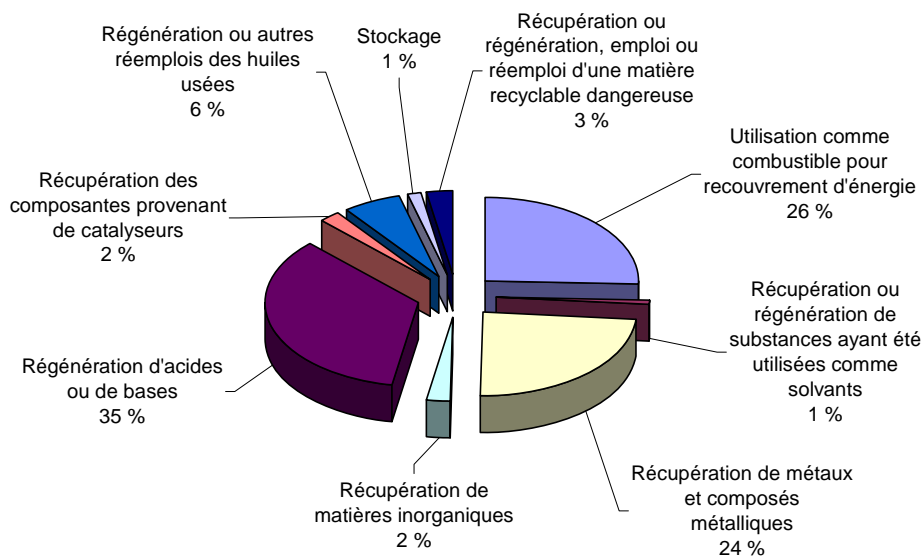


Figure 8 :

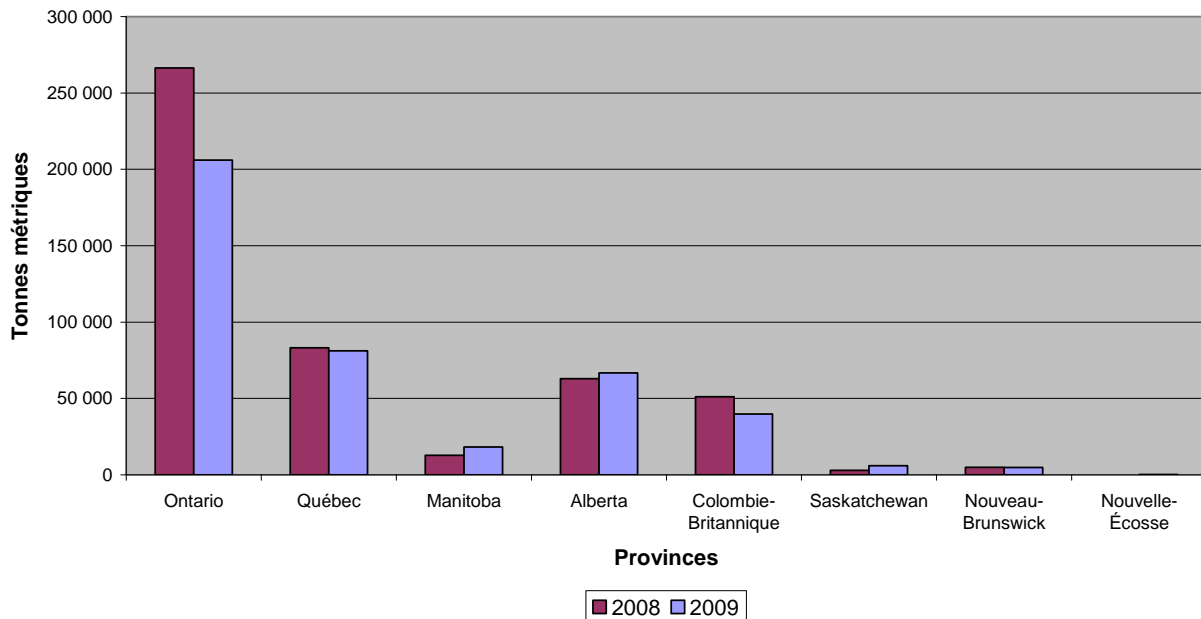
Exportations canadiennes de matières recyclables dangereuses de 2009 par opération de recyclage



En 2009, l'exportation de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses provenaient de huit provinces, avec l'Ontario et le Québec représentant 68 % de la quantité totale (figure 9). Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard et les trois territoires n'ont exporté aucun déchet dangereux ni de matière recyclable dangereuse à l'échelle internationale.

Figure 9 :

Comparaison des exportations canadiennes de déchets dangereux et matières recyclables dangereuses en 2008 et 2009



3. Transits

En 2009, la quantité de déchets dangereux et matières recyclables dangereuses passant à travers le Canada était 25, 197 tonnes métriques. De la quantité totale en transit, plus de 99 % était destinée pour des opérations d'élimination, tandis que 0,4 % était destinée pour des opérations de recyclage (figure 10). La majorité des déchets dangereux en transit au Canada étaient des liquides corrosifs destinés à l'élimination par incinération sur terre (figure 11), tandis que la majorité des matières recyclables dangereuses en transit au Canada étaient destinées à être réemployées comme combustible dans un système de recouvrement d'énergie (figure 12). La plupart des transits à travers Canada se

sont produits entre des états américains qui devaient ou désiraient voyager à travers le pays.

Figure 10 :

Type d'opération pour les transits de déchets dangereux et matières recyclables dangereuses de 2009

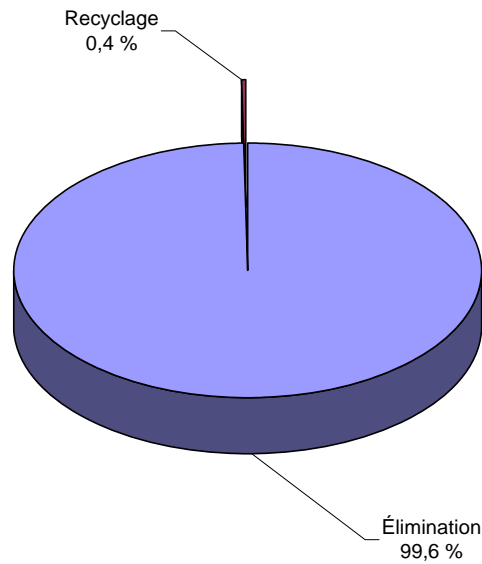


Figure 11 :

Transits de déchets dangereux de 2009 par opération d'élimination

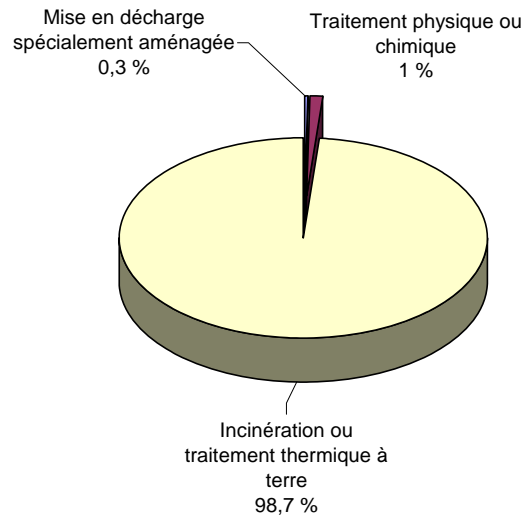
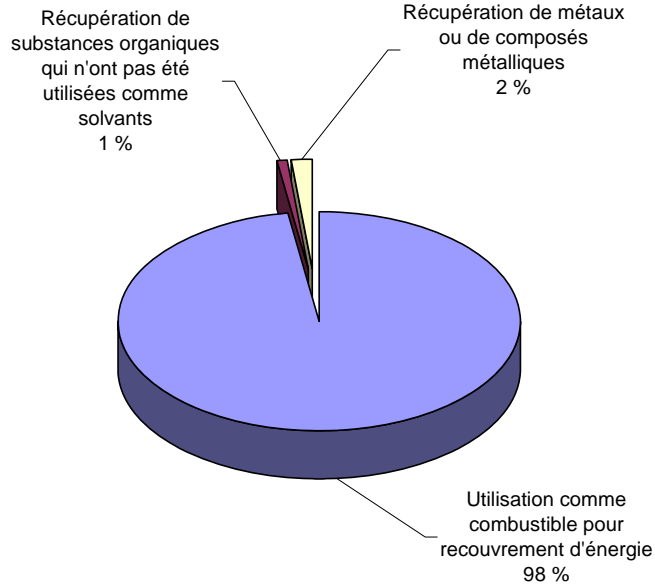


Figure 12 :

Transits de matières recyclables dangereuses de 2009 par opération de recyclage



Pour en savoir davantage, veuillez consulter le site Web de la division de la réduction et la gestion des déchets d'Environnement Canada : <http://www.ec.gc.ca/gdd-mw/> , ou communiquer avec :

Division de la réduction et de la gestion des déchets
Environnement Canada
TMB@ec.gc.ca
(819) 997-3377

WWW.ec.gc.ca

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement Canada

Informathèque

351, boulevard St-Joseph

Place Vincent-Massey, 8^e étage

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800

Télécopieur : 819-994-1412

ATS : 819-994-0736

Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca